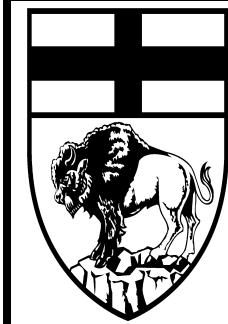


Vendredi 30 novembre 2007



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 9
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre OSWALD

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets/The Waste Reduction and Prevention Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 208) — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended)*

M. GERRARD

(N° 209) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 210) — *Loi interdisant l'épandage hivernal de déjections et de biosolides/The Winter Spreading of Manure and Biosolids Prohibition Act*

M. LAMOUREUX

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (méthamphétamine)/The Environment Amendment Act (Methamphetamine)*

M. SCHULER

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M. SCHULER

(N° 215) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (mise en valeur d'un bien réel)/The Public Schools Amendment Act (Property Development)*

M. SCHULER

(N° 218) — *Loi modifiant la Loi sur la commission des finances des écoles publiques/The Public Schools Finance Board Amendment Act*

M^{me} DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. GERRARD

(N° 220) — *Loi sur le droit à l'accès à des soins de santé de qualité dans des délais raisonnables/The Right to Timely Access to Quality Health Care Act*

PÉTITIONS

M. MAGUIRE

M^{me} TAILLIEU

M. SCHULER

M. MCFADYEN

M. LAMOUREUX

M. BRIESE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (HUITIÈME JOUR)

M^{me} BRAUN propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

(M. le *ministre* RONDEAU — 22 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* BJORNSON

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (gras trans et nutrition)/The Public Schools Amendment Act (Trans Fats and Nutrition)*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 3) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 5) — *Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SELINGER

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* MELNICK

(N° 8) — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI PROCHAIN

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 10) — *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative/The Legislative Library Act*

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI PROCHAIN

PROPOSITIONS

M^{me} ROWAT — Campagne publicitaire « Un Manitoba vibrant d'énergie »

2. Attendu :

que le gouvernement provincial a déjà gaspillé trois millions de dollars de l'argent qu'ont durement gagnée les Manitobains sur la campagne publicitaire ratée intitulée « Un Manitoba vibrant d'énergie »;

que le ministre de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce a annoncé que le gouvernement comptait aller de l'avant avec la campagne et gaspiller au moins un autre million dans celle-ci;

que le gouvernement a utilisé une partie de l'argent des contribuables consacrée au projet pour acheter de la bière et du vin aux organisateurs de la campagne publicitaire;

que le gouvernement n'a pas dévoilé aux contribuables les contrats inédits et sans appel d'offres qu'il a conclus dans le cadre de cette campagne et qui s'élevaient à plus de 250 000 \$;

que le gouvernement a lutté avec acharnement pour cacher aux Manitobains les données et les factures découlant des groupes de consultation, lesquelles n'ont été dévoilées que lorsque l'ombudsman a demandé au gouvernement de les divulguer;

que lorsque ces renseignements ont enfin été divulgués après sept mois de lutte, les données provenant des groupes de consultation ont démontré que la campagne publicitaire avait donné des résultats négatifs dès le début et que le gouvernement avait quand même décidé d'y engloutir des millions;

que lorsqu'elles ont été dévoilées, plusieurs factures étaient toujours fortement censurées et que des renseignements ont été cachés aux contribuables relativement à la manière dont l'argent a été dépensée;

que bien qu'on ait distribué aux députés de l'opposition, en vertu de la LAIPVP, un document qui démontrait qu'aucun montant n'avait été investi dans la campagne publicitaire pendant l'enquête du vérificateur général, il a été par la suite révélé que le gouvernement avait dépensé environ 20 000 \$ par mois pour la campagne;

que le gouvernement a déclaré qu'un million de dollars des fonds consacrés à la campagne provenaient du secteur privé; un énoncé qui s'est révélé faux lorsqu'il a été révélé que le gouvernement avait faussement considéré les Sociétés de la Couronne comme étant des donateurs du secteur privé;

que malgré les trois millions de dollars engloutis dans la campagne publicitaire, seulement environ cinq pourcent de cet argent a servi à la promotion du Manitoba auprès des personnes vivant à l'extérieur de la province, ce qui devrait pourtant être l'objectif de toute campagne de rehaussement de l'image provinciale;

que les réactions des Manitobains à l'égard de la campagne publicitaire ont été presque uniformément négatives;

que le slogan « Le Manitoba, province accueillante » avait fait ses preuves et qu'il était reconnu à l'échelle nationale et internationale,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à cesser immédiatement de financer la campagne publicitaire « Un Manitoba vibrant d'énergie »;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager d'abandonner cette campagne et d'adopter « Le Manitoba, province accueillante », un slogan qui a fait ses preuves, afin de promouvoir le tourisme ainsi que le développement économique au Manitoba.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 5 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société des alcools du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 12 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Commission des accidents du travail pour les années qui se sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006, les rapports annuels de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale pour les années qui sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 et les Plans d'administration quinquennaux de la Commission des accidents du travail pour les années 2004 à 2008, 2005 à 2009, 2006 à 2010 et 2007 à 2011.